

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – SEPTEMBRE 2019

Issues de la recommandation n°06-01 du 3 mars 2006 de la CCPC - (JONC du 18 avril 2006 P. 2684)

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux.

Les renseignements portés sur les catalogues, supports électroniques, notices et documents publicitaires ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. L'entreprise ne saurait être liée par les engagements de ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite émanant de sa part.

La signature du devis entraîne l'adhésion aux CGV portées au verso.

2. PRIX

Les prestations sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

Toute offre de prix est valable trois (3) mois, sauf stipulation contraire.

Ayant un statut auto-entrepreneur, l'entreprise n'est pas soumise à la TVA, selon l'article 293B du CGI.

La remise au Client par l'entreprise de toute information, conseil, estimation, préconisation, hors devis signé n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager l'entreprise. L'entreprise n'est engagée que sur les devis rédigés par ses soins et contresignés par le Client dans leur délai de validité.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation des commandes par le Client.

L'entreprise ATiKA GESTION ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du défaut d'exécution, des délais &/ou surcoûts additionnels générés par les éléments ci-dessous :

- Demande illégitime du Client ou ne respectant pas le droit français,
- Intempéries mettant en danger les opérateurs,
- Non transmission ou retard de transmission, de la part du client, des documents et information demandées pour la bonne exécution du contrat,
- Retard dans les opérations préalables devant être réalisées,
- Retard de paiement d'échéance de la part du client, Compte Client débiteur,
- Accident ou maladie entraînant une incapacité de travail temporaire. Dans ce cas ATiKA GESTION mettra en œuvre toutes les solutions permettant de réduire l'écart de retard,
- Cas de forces majeures.

4. LIVRAISON ET EXECUTION

La livraison de la prestation est effectuée soit par la remise directe de la prestation à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, sauf mention contraire sur le devis.

Lors de la livraison, il appartient au Client d'en vérifier la bonne exécution au moment de leur prise en charge.

En cas d'avarie, d'anomalie, de non-conformité ou de manquant, le Client émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de réception par écrit auprès de l'entreprise.

En cas de non-respect de cette clause, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation, ni intervention corrective.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

L'acceptation du devis est soumise au versement de l'acompte mentionné au devis, à défaut d'acompte, la date de livraison de la prestation n'est pas contractuelle.

5. CONTESTATION DE LA FACTURE

Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par l'Entreprise au Client ne pourra, en tout état de cause, être examinée par l'Entreprise que si elle est réalisée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée. L'Entreprise n'acceptera aucune contestation concernant une facture de défaillance de délégation.

6. PAIEMENT

Les modalités de paiement sont mentionnées sur le devis. Les factures sont payables dès remise, à défaut, des pénalités de retard légales sont applicables, soit au taux précisé à l'article 74 du Code de Commerce. L'indemnité forfaitaire complémentaire pour frais de recouvrement de 40 euros est à la charge du client. En cas de retard de paiement d'une échéance intermédiaire, ATiKA GESTION pourra suspendre tous les travaux en cours et ne pourra être tenue pour responsable du retard induit par le non paiement. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

7. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de défaut total ou partiel de paiement à l'échéance, l'entreprise se réserve le droit, de suspendre les prestations au titre des commandes exécutées ou en cours d'exécution, et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations, sans indemnité, et sans préjudice de tout autre droit de la Société. De plus, si quarante-huit heures après la première présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, celle-ci reste infructueuse, tous les accords conclus avec le Client pourront être résiliés de plein droit sans versement d'indemnité au Client par l'entreprise qui pourra demander en référé le paiement des prestations effectuées additionnées des frais administratifs inhérents au litige. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, et dès lors que l'entreprise n'opte pas pour la résolution des accords, toutes les créances de la Société deviendront immédiatement exigibles.

8. GARANTIE ET ASSURANCES

ATiKA GESTION a souscrit une garantie Responsabilité Civile Professionnelle pour l'objet social mentionné à l'URSSAF du Lot auprès de la compagnie GROUPAMA, sous le numéro 40144984W

9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du tribunal de commerce de Cahors.

10. DROIT APPLICABLE, GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document et les contrats émis par ATiKA GESTION sont régis par le droit français et la politique de confidentialité d'ATiKA GESTION. Les Parties reconnaissent que l'exécution du présent contrat implique le traitement de données à caractère personnel et peut nécessiter ou permettre, le cas échéant, l'accès et le traitement par ATiKA GESTION, à ces données, pour répondre aux besoins des Prestations qui lui sont confiées. Les Données sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi informatique et liberté, et au Règlement général sur la protection des données n°2016/679.

SIGNATURE ET CACHET CLIENT

Le / / , à

Signature et cachet
précédés de la mention
« Bon pour accord ».



ATiKA GESTION Valérie LACHAUD

4 rue Colette Besson 46090 PRADINES

Tél : 06 88 75 12 34 - v.lachaud@atika-gestion.fr - www.atika-gestion.fr

SIRET : 834 768 475 00016 - APE 7022Z - ASSURANCE RC PRO Groupama n°40144984W

Statut Auto-entrepreneur - Entreprise non soumise à la TVA, selon l'article 293B du CGI